

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1637

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Déchets - Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1637**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Déchets - Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Le projet intitulé Déploiement de plateformes de compostage des déchets alimentaires fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de l'obligation de tri à la source des biodéchets, en complément des dispositifs de compostage citoyen et de proximité, elle déploie, de manière graduelle, un nouveau service de collecte de près de 1 500 à 2 000 bornes à compost. Pour valoriser les déchets alimentaires collectés dans le cadre de ce nouveau service, la Métropole souhaite développer des plateformes de compostage.

Une 1^{ère} délibération du Conseil n° 2022-1041 du 14 mars 2022 a détaillé le schéma de déploiement envisagé pour ces plateformes, en cohérence avec les objectifs du schéma directeur délibéré en juin 2022 et a permis d'amorcer l'acquisition de 2 sites. Ainsi, à ce jour, un terrain est en cours d'acquisition sur la Commune de Rillieux-la-Pape qui nécessite des travaux de démolition préalables ; un autre, sur la Commune de Corbas, a été acquis par la Métropole fin 2022.

La précédente individualisation d'autorisation de programme prévoyait l'acquisition de 2 sites pour un montant inférieur à celui nécessaire à l'acquisition de l'ensemble. Un complément financier est donc nécessaire. De plus, une autorisation complémentaire de programme est requise pour pouvoir lancer un marché de construction exploitation maintenance d'un 1^{er} site à Rillieux-la-Pape.

II - Objectifs

Une plateforme de compostage et une végétérie seront créées sur la Commune de Rillieux-la-Pape.

La plateforme de compostage devra pouvoir traiter, *a minima*, 5 000 t/an de déchets alimentaires et la végétérie 3 000 t/an de déchets végétaux.

La plateforme de compostage et la végétérie seront des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique enregistrement).

La situation urbaine impose un process sous bâtiment fermé, de la réception à la maturation, ainsi qu'un traitement de l'air vicié au-delà de la réglementation.

La végétérie pourra proposer de nouveaux services aux usagers tels que des animations pédagogiques sur la prévention et la réduction des déchets verts, la mise à disposition de broyat et de compost aux habitants.

III - Plan de financement

Une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est sollicitée à travers cette délibération pour :

- l'acquisition foncière des sites : un complément financier à hauteur de 1 300 000 € TTC est nécessaire. En effet, le tènement sur Rillieux-la-Pape sera acquis pour 5 500 000 € TTC et celui de Corbas a été acquis pour 2 115 574,67 € TTC. Or, l'individualisation partielle précédente, votée par délibération du Conseil n° 2022-1041 du 14 mars 2022, prévoyait un montant de 6 300 000 € TTC pour l'acquisition foncière de 2 sites,

- la passation du marché global de performance qui permettra la réalisation des études associées et la construction d'une 1^{ère} plateforme de compostage à Rillieux-la-Pape. Le coût de la conception et de la construction de cette plateforme est estimé à 8 465 000 € TTC.

Par ailleurs, des appels à projets, lancés au niveau national pour ces types d'installations, pourraient permettre d'obtenir des aides financières. Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires, destiné à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. En 2023, ce fonds est doté de 2 milliards d'euros au niveau national.

La Métropole entend déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre de cet appel à projets.

Comme pour les autres installations de collecte et de traitement de déchets, la gestion de ces plateformes engendrera des coûts d'exploitation, de maintenance et d'entretien des équipements. Ils seront supportés par le budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet et le lancement du marché global de performance pour la plateforme de compostage et la végétérie situés sur la Commune de Rillieux-la-Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P25 - Déchets pour un montant de 9 765 000 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 400 000 € TTC, dont 100 000 € TTC en études et 1 300 000 € TTC pour l'acquisition foncière en 2023,
- 370 000 € TTC, dont 250 000 € TTC en études et 120 000 € TTC en travaux en 2024,
- 3 135 000 € TTC, dont 35 000 € TTC en études et 3 100 000 € TTC en travaux en 2025,
- 4 860 000 € TTC, dont 4 860 000 € TTC en travaux en 2026,

sur l'opération n° 6P25O9324.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 17 865 000 € TTC en dépenses au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, en raison des 8 100 000 € TTC déjà individualisés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301761-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
